



No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 29 MARS 2021, À 16 h 30, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

**EST ABSENTE :**

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe par intérim

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence, vu les mesures sanitaires présentement en vigueur, et sera disponible en direct sur le site Internet de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca), sur la chaîne communautaire NousTV pour les abonnés de Cogeco, ainsi qu'en différé sur la chaîne ma Communauté pour les abonnés de Telus.

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 16 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
22 MARS 2021**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2021, à 16 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2021-98

Rés. 2021-99



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ ET LES CONDITIONS DE LEUR APPLICATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin de faire suite à la hausse tarifaire moyenne 1,3 % pour l'ensemble des tarifs d'électricité et de 0,8 % pour les grands clients industriels au tarif L. Ces taux sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

### 5. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT POUR ACHAT ET MODIFICATION DU POSTE ÉLECTRIQUE GEORGES-HENRI-GAGNÉ - EMPRUNT DE 17 408 000 \$

Le conseiller Onil Lévesque donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour l'achat et la modification du poste électrique Georges-Henri-Gagné, décrétant un emprunt de 17 408 000 \$.

### 6. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ ET LES CONDITIONS DE LEUR APPLICATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard  
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR ACHAT ET MODIFICATION DU POSTE ÉLECTRIQUE GEORGES-HENRI-GAGNÉ - EMPRUNT DE 17 408 000 \$

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter pour dépôt le projet de règlement pour achat et modification du poste électrique Georges-Henri-Gagné - Emprunt de 17 408 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

### 9. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque  
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 16 h 43.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

YVES MONTIGNY  
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD  
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Rés. 2021-100

Rés. 2021-101

Rés. 2021-102